

## **Dispositions en matière de mission des chercheurs IRD ou assimilés, à Madagascar**

**Protocole d'accord entre l'IRD et le MESupReS signé le 17/06/2009 (cf IRD TOUS du 18/06/2009)**

### **Modalités de demande d'agrément auprès du MESupReS**

- Deux mois avant la date effective de la mission, le chercheur de l'IRD ou assimilé déposera, via la représentation de l'IRD à Madagascar, un dossier auprès du MESupReS comprenant :

- (1) Une lettre d'invitation du directeur de l'institution malgache partenaire
- (2) Un CV et une liste de publications
- (3) un programme prospectif de sa mission développant les actions en partenariat

A l'issue de sa mission, et dans un délai inférieur à un mois, le chercheur enverra un rapport de mission en 3 exemplaires.

### **Informations complémentaires :**

- A titre exceptionnel, le délai de demande d'agrément pourra être raccourci, si tant est que la demande soit portée par la représentation de l'IRD à Madagascar. Les arguments devront être apportés par les institutions partenaires malgaches ;

- Par chercheurs de l'IRD et assimilés, est entendu tout chercheur possédant un ordre de mission à l'entête de l'IRD qu'ils soient ou non personnel de l'IRD.

- Les demandes d'agrément ainsi que les rapports de mission devront être déposés uniquement par la représentation de l'IRD à Madagascar et par aucune autre voie. Elles seront directement adressées au secrétaire général du MESupRes avec une copie au directeur de la recherche du même ministère.

- Dans le cas où un chercheur de l'IRD ou assimilé viendrait en mission à Madagascar, sans avoir demandé ou obtenu d'agrément du MESupRes, les mesures suivantes pourront être prises :

- avertissement des institutions partenaires malgaches concernées par cette mission
- possibilité de rejet de toute demande d'agrément à venir pour le chercheur IRD ou assimilé, concerné,
- avertissement auprès des services de l'immigration/visa

Pr Sophie Goederoit  
Représentant de l'IRD à Madagascar,  
pour les Seychelles et autres Etats insulaires de l'Océan Indien